

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 septembre 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 18 septembre 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

Je me réfère à ma lettre datée du 3 mars 2003 (S/2003/278) et à son annexe, transmettant le rapport de la Sierra Leone présenté par le Comité contre le terrorisme en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Le Comité contre le terrorisme a examiné attentivement ce rapport, avec l'aide de ses experts, et a adressé par écrit ses observations préliminaires au Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies. La Sierra Leone a été invitée à fournir une réponse pour le 12 novembre 2003 sous la forme d'un rapport complémentaire.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Inocencio F. **Arias**

